

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement à l'Espace Mérovée, sur convocation de Monsieur Eric GHIRLANDA, Maire. Le lieu de réunion a bien été spécifié et explicité sur les convocations adressées aux conseillers municipaux.

**Présents :** Eric GHIRLANDA, Stéphane BERGEON, Dominique CADU, Virginie DELACOUR, Alain BARRAUD, Laurent DARPEIX, Patrick CHAPRON, Robert MEMETEAU, Bruno LEVÊQUE, Sylviane MAUXION, Corinne GIRAUD, Didier LOIRET, Philippe LAINE, Pascal DIONNET, Anita HAVET, Claire BRETHENOUX, Angélique FLEVEAU, Isabelle POUDRET, Caroline MOREAU-VILLATTE, Pascale MALLIA, Laurie BERGE, Kévin SAUVAGET.

**Excusés :**

Corinne SUIRE donne pouvoir à Eric GHIRLANDA,  
Christophe STEPHANT donne pouvoir à Eric GHIRLANDA,  
Peggy LEGRAND donne pouvoir à Dominique CADU,  
Sébastien DURAND donne pouvoir à Laurent DARPEIX.

**Absente :** Corinne MORCEAU

**Secrétaires de séance :** Corinne GIRAUD et Kevin SAUVAGET.

Mairie de ST GEORGES LES BAILLARGEAUX
26 FEV. 2021
N° :
AFFICHAGE LE

Monsieur le Maire signale le retard de Monsieur BARRAUD et de Madame Laurie BERGE en raison de leur participation au conseil d'école maternelle et la possibilité de devoir modifier les points de l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

### RESSOURCES HUMAINES

#### Avancements de grade 2021 : modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des avancements de grade proposés par le centre de gestion de la Vienne au titre de l'année 2021 et des conditions inhérentes à ces avancements (passage d'un examen ou non, dates de prises d'effet...). Il présente les situations de quatre agents qui ont la possibilité de changer de grade, sans examen, au titre de l'année 2021. Après avoir échangé notamment sur les dates de prises d'effet (liées à l'ancienneté des agents), le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les avancements de grade proposés au titre de l'année 2021 et adopte le principe de modifier le tableau des emplois de la collectivité comme suit :

Poste à supprimer	Poste à créer	Date de prise d'effet
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/10/2021
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/08/2021
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	01/03/2021
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/07/2021

Et charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2021.

*Monsieur Philippe LAINE entre dans la salle à 19h25.*

### MARCHE PUBLIC

#### Travaux de restructuration des locaux situés rue Fernand GUERIN : examen de la phase APD

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane BERGEON, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, en vue de présenter le projet de restructuration des locaux situés au 18 rue Fernand GUERIN, locaux anciennement occupés par les services de la Trésorerie jusqu'au 31 décembre 2019. Il expose les différents aménagements et travaux proposés (créer un nouvel espace pour les jeunes, accueillir les archives de la commune au rez-de-chaussée

et créer des bureaux et deux logements : un logement d'urgence et un logement pour héberger les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle au premier étage. Il ajoute que ce projet n'est pas le projet idéal en termes d'emplacement pour accueillir le secteur jeunes et qu'il a fait l'objet d'une concertation préalable avec les futurs utilisateurs et d'un travail en commissions municipales. Il évoque la prise en compte d'un certain nombre de demandes de modifications comme par exemple, la suppression des bardages extérieurs et des barreaux du rez-de-chaussée prévus initialement ou l'ajout d'un écran de vidéoprojecteur. Il précise que l'objet de la délibération porte sur la validation de la phase d'études d'Avant-Projet Définitif et sur le coût H.T. des travaux, avant lancement d'une procédure d'appel d'offres et avant sollicitation des subventions auprès de différents partenaires. Il informe le Conseil Municipal du calendrier des travaux : commencement début septembre 2021 et la fin estimée à septembre 2022. Il termine son propos en présentant le coût global des travaux, soit 467 400,00 euros H.T. et les coûts des différents lots composant le futur marché. Après avoir échangé notamment sur l'obligation de mise en accessibilité et les conditions d'accès et d'évacuation du premier étage, sur les conditions d'utilisation du logement d'urgence ou du logement pour les pèlerins (réflexion sur l'opportunité d'instaurer des tarifs), le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la phase d'Avant-Projet Définitif tel que présenté en séance, le coût des travaux dont le montant s'élève à 467 400,00 euros H.T. (montant qui permet d'actualiser le montant des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre) et autorise Monsieur le Maire à notifier la poursuite des études à l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est Madame Isabelle CASTELLI.

*Madame Laurie BERGE entre dans la salle à 19h38.*

*Monsieur Alain BARRAUD entre dans la salle à 19h39.*

## FINANCES

### **Travaux de restructuration des locaux situés rue Fernand GUERIN : examen du plan de financements et demandes de subvention**

Monsieur Stéphane BERGEON, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire présente le coût de l'opération relative aux travaux de restructuration des locaux de la Trésorerie en précisant qu'il s'agit d'un coût global intégrant les différentes études préalables aux travaux (dont étude de sol, de maîtrise d'œuvre...) et le coût de mobiliers ou de matériels informatiques. Il communique le montant de l'opération avant le lancement de l'appel d'offres soit un montant de 537 445,50 euros H.T. Il propose de financer l'opération en sollicitant différents partenaires dont l'Etat, le Département de la Vienne et la CAF avec l'objectif d'un reste à charge de 20% pour la commune. Après avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financements établi comme suit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Etudes de maîtrise d'œuvre	37 221,50 €	Etat - DETR	150 000,00 € 27,9%
Etude de sol	3 300,00 €	Etat - DSIL	107 489,10 € 20,0%
		Département de la Vienne - programme	
Missions CT/SPS	6 632,00 €	ACTIV 2020+2021	122 467,30 € 22,8%
Travaux (hors rayonnages mobiles)	449 400,00 €	CAF de la Vienne	50 000,00 € 9,3%
Diagnostic amiante / plomb	2 254,00 €	Commune	107 489,10 € 20,0%
Mission géomètre	1 650,00 €		
Mission OPC	8 988,00 €		
Rayonnage mobile archives	18 000,00 €		
Mobiliers petits équipements	10 000,00 €		
<b>TOTAL OPERATION H.T.</b>	<b>537 445,50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>537 445,50 €</b>

Et charge Monsieur le Maire de solliciter toutes les subventions identifiées dans le plan de financements et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## ENFANCE JEUNESSE

### **RASED : mise à disposition d'un logiciel**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain BARRAUD, adjoint à l'éducation, à l'enfance et à la jeunesse, qui rappelle au Conseil Municipal que le point a été abordé en point pour information lors de la précédente séance. Il informe le Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition est proposée pour définir les modalités d'utilisation du logiciel, propriété de la commune, au Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) du groupe scolaire Marcel JOLLIET qui intervient non seulement sur la commune mais aussi sur quelques communes voisines. Il précise qu'il est également acté dans la convention le principe de ne plus verser de subvention de fonctionnement au RASED pendant trois ans à compter de 2020. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention proposée et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à mettre en œuvre la présente délibération.

## FINANCES

### **Débat d'orientations budgétaires 2021**

Avant de céder la parole à Monsieur Laurent DARPEIX, adjoint aux finances, Monsieur le Maire remercie le travail réalisé par les adjoints et les élus, les commissions municipales, la commission des finances et les services. Il précise qu'il s'agit du premier débat d'orientations budgétaires pour l'équipe municipale en place depuis seulement juin 2020. Il informe le Conseil Municipal de la possibilité de reporter le vote du budget du 25 mars au 1<sup>er</sup> Avril au cas où des informations manqueraient à la collectivité en matière de recettes notamment de fiscalité suite à la réforme de la taxe d'habitation et à la compensation attendue par l'état qui peut avoir un impact sur les finances. La commission plénière pourrait également être reportée du 16 mars au 25 mars pour cette même raison. Il fait état d'une baisse significative des dotations de l'Etat depuis 2014 qui s'est opérée en deux étapes : baisse de 38 K€ (ou de 37%) de 2014 à 2017 liée à la participation des collectivités territoriales au redressement des comptes publics et baisse de 331 K€ depuis 2017 liée à l'intégration à Grand Poitiers Communauté Urbaine. Il ajoute que l'année 2020 a été une année peu ordinaire au sens large et tout particulièrement sur le plan budgétaire avec des conséquences néfastes sur le budget 2020 et sur les futurs budgets communaux (année d'élection fortement perturbée avec une prise de fonction retardée de plusieurs mois (de mars à juin, impact de la pandémie COVID 19 sur les organisations, les ressources et les moyens déployés et donc sur les finances locales, reprise des projets engagés et votés sous la précédente mandature (le budget étant voté avant les élections) avec un montant d'investissement supérieur à 2019 de l'ordre de +448 K€, poursuite de l'impact sur les finances communales des baisses de recettes/dotations liées à l'intégration à Grand Poitiers en 2017 (ex PEDT), des investissements importants engagés sous la précédente mandature + RAR avec un taux de réalisation élevé en 2020 de 61.5% (*acquisition de bien immobilier Rue des Hospitaliers et travaux de réhabilitation, transfert de la zone d'activité économique à Grand Poitiers : 795 K€, travaux de voirie : 539 K€, etc...*), une nette dégradation de la capacité d'autofinancement nette (- 146 k€) prévue au budget prévisionnel voté en mars dernier et malheureusement confirmée en dépit d'une gestion rigoureuse de la dépense publique). Il explique que l'année 2021 est une année pleine d'incertitudes compte tenu de la pandémie COVID 19 et une situation globale qui impose une très forte vigilance budgétaire tant en investissement qu'en fonctionnement, une incertitude sur les compensations de la réforme de la taxe d'habitation, une baisse récurrente et accentuée des dotations sur les finances communales accrues, des augmentations de charges imposées (Versement Mobilité, Taux AT, ...), un contexte intercommunal préoccupant. Il communique les objectifs de l'année 2021 à savoir dépenser juste et limiter les investissements nouveaux par priorisation, investir juste pour économiser demain des charges de fonctionnement en matière notamment de consommations énergétiques, adapter les tarifs des prestations communales à la conjoncture pour maintenir un niveau de service à la population satisfaisant, maintenir un fonds de concours important en

voirie, clôturer le budget annexe du lotissement Les Tournesols 2 (décision ancienne mandature).

En résumé et en un mot, Monsieur le Maire souhaite préparer l'avenir et respecter les engagements électoraux dans le cadre d'une gestion rigoureuse des budgets.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent DARPEIX, adjoint aux finances, qui informe le Conseil Municipal sur le cadre juridique du débat d'orientations budgétaires (formalité substantielle à l'adoption du budget ; débat suivi d'un vote) et revient rapidement sur le contexte du débat d'orientations budgétaires (élection municipale, épidémie de la COVID-19 de mars à décembre 2020, clôture du budget annexe du Clos de l'Ormeau, baisse des dotations de l'Etat). Il explique le fonctionnement d'un budget communal notamment les liens qui existent entre les sections de fonctionnement et d'investissement. Il dresse un bilan de l'année 2020 tant en fonctionnement qu'en investissement. Il communique les principales données extraites de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes. Il fait état d'une baisse de la capacité d'autofinancement de la commune (de 378 K€ en 2019 à 232 K€ en 2020) qui s'explique par une diminution des recettes réelles (-5%) et une augmentation des dépenses réelles (+2%). Il aborde ensuite l'effet de l'épidémie COVID-19 dont le montant net est estimé à 59 K€ pour la commune de Saint-Georges-lès-Baillargeaux.

Monsieur le Maire précise que la commune a procédé à un peu plus de rattachements de sur l'exercice écoulé que d'ordinaire, ce qui explique également la baisse de la CAF. Monsieur Laurent DARPEIX poursuit et présente le bilan de la section d'investissement dont le déficit important est lié aux écritures de clôture du budget annexe de la zone d'activités économiques du Clos de l'Ormeau transférée à Grand Poitiers Communauté Urbaine. Il informe le Conseil Municipal des résultats de fin d'exercice des budgets annexes de lotissements et du service public industriel et commercial « énergie baillargeoise ».

Monsieur le Maire précise que la création du lotissement dans le secteur des Gains ouest est conditionnée à la maîtrise foncière, à la réalisation de fouilles archéologiques et à la réalisation des études préalables aux travaux par la commune. Monsieur le Maire ajoute que les budgets annexes à vocation économique sont souvent déficitaires contrairement aux budgets annexes de lotissements qui sont plus souvent à l'équilibre voire excédentaire.

Monsieur Bruno LEVEQUE, conseiller municipal s'interroge sur les raisons du transfert de la zone d'activités économiques du Clos de l'Ormeau.

Monsieur Stéphane BERGEON, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire répond que le transfert est lié à la compétence de Grand Poitiers en matière de développement économique et à la reconnaissance de la zone d'activités économiques du Clos de l'Ormeau comme d'intérêt communautaire, contrairement à la zone d'activités économiques des Moinards qui est restée communale.

Madame Claire BRETENOUX, conseillère municipale s'interroge sur le prix de commercialisation des terrains à vocation économique. Le Maire précise qu'il y a des communes qui offrent les terrains.

Monsieur Stéphane BERGEON, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire répond que le prix s'explique également par le positionnement de la commune.

Monsieur Dominique CADU, adjoint au Maire à la voirie et aux réseaux intervient et précise que la commune n'intervient plus dans la zone d'activités économiques du Clos de l'Ormeau, notamment pour assurer l'entretien des espaces verts ou la propreté, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Monsieur Laurent DARPEIX, adjoint aux finances reprend la parole pour aborder les éléments de contexte et les orientations de l'année 2021. Il informe le Conseil Municipal de la suppression de la taxe d'habitation pour la commune et la poursuite de la baisse des dotations et participations de l'Etat. Il propose d'augmenter les taux d'imposition cette année de +2% et présente quelques simulations pour estimer l'impact sur les ménages en précisant que la commune ne dispose pas à ce jour de tous les éléments d'information notamment du montant de la compensation que la commune devrait percevoir du fait de la suppression de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire rappelle que la commune n'a pas augmenté les taux depuis quelques années et qu'il convient de faire un choix maîtrisé plutôt que de subir et de devoir augmenter de manière brutale. Cette augmentation permet également de pallier pour partie les baisses des dotations de l'Etat subies depuis des années liées en grande partie

à notre intégration à la nouvelle EPCI, de continuer à investir pour le bien être des habitants tout en préservant notre endettement.

Monsieur Laurent DARPEIX, adjoint aux finances présente les investissements de l'année 2021 dont le montant total devrait atteindre 1 300 à 1 400 K€. Il informe le Conseil Municipal d'un recours probable à l'emprunt pour financer les investissements de l'année dont le plafond est fixé à 600 K€.

Monsieur le Maire prend la parole et évoque des hausses de fiscalité de l'ordre de 6% dans certaines communes. Il demande que les commissions municipales engagent une réflexion sur les tarifs des services publics locaux dès que possible en vue d'étudier les actualisations possibles.

Monsieur Bruno LEVEQUE, conseiller municipal intervient en observant que si la commune devait emprunter cette année, elle ne pourrait plus le faire en 2022 eu égard à la réduction de la capacité de la commune à rembourser.

Monsieur Laurent DARPEIX, adjoint aux finances insiste sur le fait de trouver de nouvelles marges de manœuvre en fonctionnement pour pouvoir limiter le recours à l'emprunt. Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de se donner les moyens de réaliser les projets que nous avons proposé aux citoyens et notamment sur la réhabilitation de la salle du Peu qui reste la priorité du mandat.

Monsieur Laurent DARPEIX ajoute la réalisation des voies douces parmi les investissements importants à concrétiser dans le cadre de la mandature et insiste sur les difficultés rencontrées en 2020 en raison de l'épidémie de la COVID-19, la clôture du budget annexe du Clos de l'Ormeau et sa cession à Grand Poitiers.

Monsieur Stéphane BERGEON, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire prend la parole sur la salle du Peu et précise que cet investissement important pour la collectivité sera étalé sur plusieurs années et fera l'objet de subventions comme d'autres projets de ce type.

Monsieur Laurent DARPEIX, adjoint aux finances revient sur la rigueur nécessaire pour l'année 2021 et notamment en fonctionnement.

Monsieur le Maire évoque la perception de FCTVA dans l'année qui suit l'investissement réalisé et qui devrait être plus conséquent l'an prochain sous l'effet des travaux réalisés dans les locaux de l'ancienne trésorerie.

Madame Laurie BERGE intervient pour demander à ce que la commune revoit les contrats avec les fournisseurs pour réaliser des économies comme par exemple avec la société SPRC.

Monsieur Stéphane BERGEON, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire répond que la commune a engagé il y a quelques années une étude de type audit pour identifier des pistes d'économies et que cette étude a mis en évidence l'inexistence de pistes d'économies.

Monsieur Alain BARRAUD, adjoint à l'éducation, à l'enfance et à la jeunesse prend la parole pour rappeler que la commune est engagée avec la société SPRC dans le cadre d'un marché public pour une durée de quatre ans et qu'elle ne peut revenir sur ce contrat sauf à payer des indemnités à la société en question.

Monsieur Stéphane BERGEON, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire reprend la parole pour rappeler que les écarts de prix entre les sociétés de restauration collectives sont de l'ordre de quelques centimes d'euros et qu'il convient de ne pas attendre de grosses économies dans ce domaine.

Monsieur le Maire intervient pour dire qu'il est nécessaire de rester effectivement vigilant sur les marchés publics mais que l'on ne pouvait répondre à certaines évolutions d'exigences réglementaires ou encore de nouveaux besoins en matière alimentaire sans en payer le prix. Il ajoute que la commune absorbe tous les ans les actualisations de prix liées aux marchés publics notamment en matière de restauration collective et fait supporter le prix à l'usager avec plusieurs mois de décalage. Il estime que la commune ne pourra fonctionner comme cela pendant des années et qu'une réflexion sur les critères établis antérieurement doit également être menée.

Monsieur Robert MEMETEAU, conseiller municipal, observe qu'une communication doit être faite pour expliquer les hausses de fiscalité à venir.

Monsieur Laurent DARPEIX, adjoint aux finances acquiesce sur l'idée et explique que les raisons sont fondées (baisse des dotations de l'Etat, investissement à financer...).

Après avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les orientations budgétaires 2021 telles que présentées en séance.

## Retour sur les délégations de M. le Maire

### **Délégation n°3° de la délibération n°29 du 28 mai 2020 (Marché public)**

« De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant estimatif H.T. du besoin est inférieur à 500 000 euros pour les marchés de travaux et aux seuils définis à l'article L 2124-1 du code de la commande publique pour les autres marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » :

<b>Décision</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Nom attributaire</b>	<b>Montant H.T.</b>
Décision 3	28 janvier 2021	Contrat pour la maintenance de 12 vidéoprojecteurs	SONOMAX	1 096,00 €
Décision 5	9 février 2021	Contrat de licence d'utilisation et maintenance du progiciel « e.magnus »	BERGER LEVRAULT	4 994,91 €
Décision 6	23 février 2021	Contrat de location batterie véhicule du service entretien	DIAC location	54,00 €/mois

### **Délégation n°7 de la délibération n°29 du 28 mai 2020 (concessions de cimetières)**

« De prononcer la délivrance et la reprise des concessions échues dans les cimetières (hors concession en état d'abandon relevant d'une procédure de reprise spécifique) »

- Décision n°4 du 2 février 2021 : 1 concession perpétuelle (n°A-603) pour un montant de 450 euros.

## POINTS POUR INFORMATION

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des dates des prochaines élections départementales et régionales qui auront lieu les 13 et 20 juin 2021.

Monsieur le Maire informe de la candidature de la commune pour organiser un centre de vaccination sur son territoire. Il complète son propos en soulignant que la commune dispose des moyens humains et des équipements nécessaires pour créer et animer un centre de vaccination.

Il donne la parole à Monsieur Bruno LEVEQUE, conseiller municipal, qui revient sur les élections départementales et régionales pour expliquer le contexte singulier de ces élections qui auront lieu en même temps et dans le contexte de la crise sanitaire. La commune attend les instructions de l'Etat pour définir l'organisation des bureaux de vote en précisant que la commune devra mobiliser 72 scrutateurs à cette occasion. Il demande à chaque élu de rechercher des personnes qui seraient disponibles pour exercer cette fonction.

Monsieur le Maire clôture la séance.

A Saint-Georges-lès-Baillargeaux,  
Le 26 février 2021



Le Maire  
Eric GHIRLANDA